

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2010)
Heft: 6

Artikel: Une ville libre dans les Balkans : reconstruire un société divisée en Bosnie Herzégovine
Autor: Parish, Matthew
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514485>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



International

Une ville libre dans les Balkans : Reconstruire une société divisée en Bosnie Herzégovine

Matthew Parish

Avocat ; ancien chef du Département juridique du Bureau du Haut représentant de Bosnie Herzégovine

Les accords de paix mettant fin à la guerre de 1992-1995 en Bosnie ont divisé le territoire en deux « entités », départageant les parties au conflit sur une base d'environ 50:50. L'une de ces entités est une alliance précaire croato-musulmane, appelée la « Fédération de Bosnie-Herzégovine ». L'autre, dominée par les Serbes, est appelée la « Republika Srpska ». Ces accords de paix en Bosnie ont également mis en place un protectorat international, qui a permis la création d'une structure gouvernementale complexe faisant interagir les différents niveaux de gouvernement national et les fonctionnaires internationaux. La Fédération de Bosnie-Herzégovine a été divisée en 10 cantons, afin de désamorcer l'hostilité entre Musulmans et Croates, la plus fragile des alliances. Les belligérants n'ont en revanche pu s'entendre sur la région stratégique de Brčko, un couloir terrestre reliant les deux parties du territoire serbe et qui menacent de faire sécession. Sous la pression des Etats-Unis, les parties ont donc convenu de confier son avenir à un processus d'arbitrage international.

Bien que l'arbitrage soit une branche respectée du droit (en particulier en Suisse), le tribunal arbitral établi, dirigé par un ami du négociateur en chef américain Richard Holbrooke, a brisé presque toutes les règles en la matière. Aucun de ses arbitres n'était neutre, et le tribunal a manifestement outrepassé son mandat, refusant notamment de se conformer au délai indiqué dans la convention d'arbitrage. Les décisions ont été prises unilatéralement par le Président du tribunal, face à l'opposition des deux arbitres désignés par les parties. Ce qui n'a pas empêché les décisions rendues d'avoir l'effet d'une véritable bombe. Elles ont établi un « superviseur », un fonctionnaire international doté de pouvoirs dignes d'un gouverneur colonial régional et chargé de procéder à de larges réformes économiques. Le tribunal arbitral a également en quelque sorte ressuscité la notion historiquement oubliée de territoire « internationalisé », une région litigieuse placée sous le contrôle de la communauté internationale et bénéficiant

d'une autonomie et d'une souveraineté propres. Le résultat fut la création du « District de Brčko », une ville libre et moderne au cœur de l'Europe.

Ce régime s'est maintenu pendant dix ans, sous l'impulsion de ses superviseurs successifs qui ont mis en place des réformes institutionnelles et une promotion du développement économique sans précédent. Le système a été une dictature bénigne et un succès retentissant. Tous les hauts fonctionnaires nationaux, les juges et les législateurs ont été nommés par le superviseur américain avant la tenue des premières élections en octobre 2004. Une force militaire considérable, envoyée par les Etats-Unis et basée sur la ligne de cessez-le-feu dans le centre du district, a fait exécuter les ordres du superviseur grâce à une présence intimidante, et au recours, à l'occasion, à la coercition. Après les élections, le système politique a plongé dans la corruption et la mauvaise gestion administrative. En 2007, le régime de supervision s'effondrait soudainement dans l'indifférence de la communauté internationale. Le reste de la Bosnie menace aujourd'hui de faire de même.

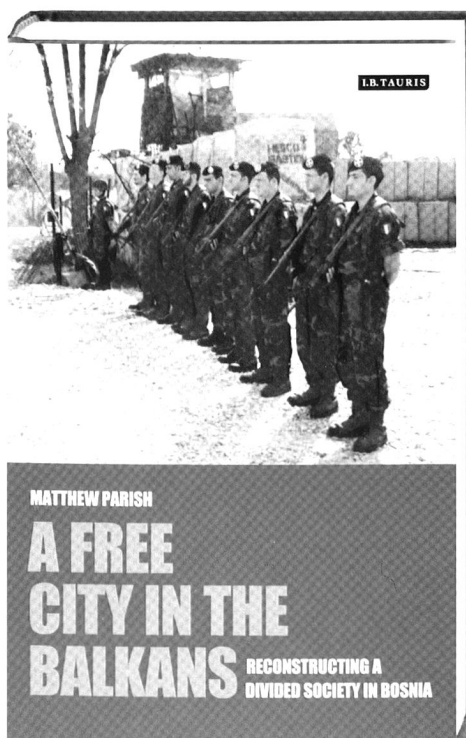
L'avenir de la Bosnie apparaît misérable. Le Premier ministre des serbes bosniens, Milorad Dodik, a ouvertement menacé de procéder à la sécession de la Republika Srpska du reste du pays. La communauté internationale semble impuissante à l'empêcher. Le « Haut Représentant », le gouverneur néocolonial de Bosnie, a été dépouillé de tous les pouvoirs et a dû faire face au retrait des troupes étrangères de maintien de la paix et à l'amenuisement des fonds de développement étrangers. Il n'a aujourd'hui guère les moyens de faire appliquer ses ordres et se heurte au mépris des Serbes bosniens. La pression diplomatique s'est jusqu'ici révélée contre-productive, les Serbes bosniens se complaisant dans leur statut de paria, remarquablement unis dans leur désir de détachement de l'Etat multiethnique de Bosnie. Quoique les Serbes bosniens attenteront, les Croates bosniens le tenteront également. L'avenir de la

Bosnie pourrait ainsi être la fragmentation en une série de mini-Etats mono-ethniques. Dans quelle mesure ces conséquences seront-elles imputables aux erreurs de la communauté internationale?

Cet ouvrage analyse le rôle de la communauté internationale à Brčko et le compare avec son intervention dans le reste de la Bosnie. Il se demande si ce qui a été fait à Brčko a une quelconque crédibilité juridique, et si ce type d'incubation intensive d'un territoire en difficulté est un modèle viable de développement post-conflit. Il vise à identifier les leçons à tirer de l'expérience Brčko pour de futures interventions internationales dans les zones post-conflit. Le modèle Brčko pourrait-il être exporté? Peut-on faire mieux et comment? Les territoires internationalisés reviendront-ils à la mode? Chacune des réponses apportées ici est un «oui» mitigé.

Des solutions innovantes ont été imaginées à Brčko, mais des incertitudes demeurent quant à leur viabilité à long terme. Avec un peu d'imagination et de bonne volonté de la part de la communauté internationale, le modèle Brčko pourrait être utilisé de nouveau, à bon escient, dans d'autres sociétés déchirées par la guerre. Il est d'ores et déjà envisagé des modèles comparables à Kirkouk, en Irak et Mitrovica, au nord du Kosovo, et des variantes ont été utilisées dans le sud du Soudan (cf. Rapport de la Commission frontalière d'Abyei en 2005) et en Ethiopie (avec la création de la Commission de délimitation des frontières entre l'Erythrée et l'Éthiopie). Ce type de solution ne coûte finalement pas grand chose, si ce n'est de requérir d'une puissance étrangère à long terme un degré accru de responsabilité à l'égard d'un territoire fragile.

M.P.



Nouvelles brèves

République démocratique du Congo (RDC)

Le Conseil de sécurité a réduit de 10% les effectifs de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) mais a remis à plus tard une décision sur un éventuel retrait de cette force, souhaité par le gouvernement de Kinshasa.

Dans sa résolution 1925, adoptée à l'unanimité, le Conseil a également changé le nom de la force, qui deviendra à partir du 1^{er} juillet la Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO), et a recadré son mandat pour la charger essentiellement de la protection des populations civiles. Le mandat, qui allait expirer, est reconduit jusqu'au 30 juin 2011.

Le Conseil autorise le retrait d'un maximum de 2'000 personnels militaires de la MONUSCO, sur un total actuellement déployé d'un peu plus de 20'000. Ces troupes doivent être retirées « de zones où la situation en matière de sécurité le permet. » Cette réduction devra s'effectuer d'ici au 30 juin, date à laquelle l'ex-Congo belge fêtera le cinquantenaire de son indépendance.

Source : AFP, 28.05.2010